

INCLUSION I

Monsieur Benoît

Mot d'origine anglo-saxonne.

En Europe l'anglais et le mauvais anglais

Inclusive education.

Spécial needs in education : BEP (besoins éducatifs particuliers)

Questions débattues au sein de l'Europe.

Problème en français : Inclusion n'a pas ce sens et pas du tout éducation inclusive.

On ne peut priver personne d'une possibilité éducative ouverte à tous.

Ce terme dépasse les élèves handicapés. En 2008 ce terme entre dans le vocabulaire des élèves handicapés.

Le terme intégration disparaît en 2005.

Loi sur le handicap 2009-2010 11/02/2009

↙
Droit

↘
Égalité

Participation / Citoyenneté

La notion d'intégration scolaire est d'abord remplacée par scolarisation, puis en 2008 le terme : Inclusion.

En 2008 → conférence européenne sur la question de la scolarisation des élèves handicapés avec invitation faite à l'Agence européenne.

Agence européenne / for development of people with special education needs. (agence créée en 1996)

Cette conférence s'est appelée : Inclusion sociale : scolarisation des élèves handicapés.

La scolarisation est une manière d'intégrer socialement.

17/07/09 → CLIS (inclusion)

Cette circulaire porte un principe nouveau mais dans le texte un peu de retrait.

Intégration différent d'Inclusion :

En partant de l'origine

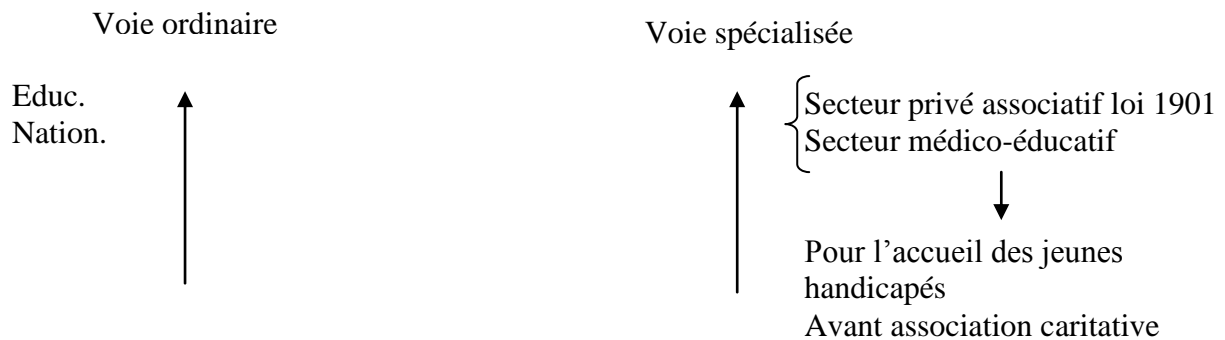
30/06/75 → Loi d'orientation → Début du concept d'intégration. Loi en faveur des personnes handicapées.

Les intitulés de ces deux lois sont différentes. La 1^{ère} fait une faveur, la 2^{ème} donne des droits.

On est passé d'un concept d'aide, de soutien pour arriver à un concept d'égalité.

Comment le processus intégratif apparaît ?

En 1945 après la 2^{ème} guerre mondiale.



Dualisme éducatif

En 1945 : création de la Sécurité sociale, elle va financer ces associations, du coup beaucoup d'ouvertures.

Dans les années 50, uniquement les classes de perfectionnement pour les arriérés. Création des ENP (écoles nationales de perfectionnement) en 1952, un peu l'équivalent des IME. Ces ENP restent les BREA (établissement régional d'éducation adaptée). Il n'en existe qu'une voie 2 par académie.

Ce système était totalement étanche. Puis en 1975, la question de changement de voie se pose. Le besoin d'être au milieu de ses pairs. En 1945 et 1975, ces associations s'isolent même géographiquement, des châteaux à la campagne.

Comment se faisait la répartition ?

Avec une commission selon des critères, mais selon les départements, les répartitions ne se font pas de la même façon. En fait, cela dépendait de l'offre de service, selon les places.

1975 : Si un élève est orienté dans la voie spécialisée ———> soins, rééducations, actions thérapeutiques réparatrices.

Alors peut-être peut-il bénéficier du milieu ordinaire : il est alors en réintégration. (la question était de savoir s'il était capable de s'adapter).

Le processus intégratif est en fait ré-intégratif car au départ il a été orienté.

Ce passage est rendu possible vers 1982 avec les conventions d'intégration.

Cet élève va se heurter à un palier d'orientation.

On est passé d'un palier annuel (classe).

Puis palier sur 3 ans (cycle) loi d'orientation de 1989.

La question était : l'élève a-t-il atteint le niveau ? On pensait souvent que cet élève risquait de souffrir, alors cet élève refaisait le chemin inverse et retournait dans le secteur spécialisé ———> parcours discontinu fait d'allers et de retours de la vie spécialisée et de la vie ordinaire ———> on va s'interroger et parler de continuité.

On dégage les caractéristiques de ce parcours :

1) Processus interactif : lien avec un système à deux voies (passage de ponts entre filière « ségrégative » et voie ordinaire). Ce que la loi de 2005 a changé, elle met en place une voie unique. L'autorité doit inscrire ———> il n'est pas question de freins. Au moins de droit, il y a une voie unique (l'école pour tous) site : lecolepourtous.

Si l'école ne peut répondre alors recherche.

En tout cas une voie unique de référence.

2) Focalisation du regard sur les difficultés et /ou dysfonctionnement personnel de l'élève.

On va se demander si ce milieu est accessible à l'élève. Est ce que l'on a apporté des aménagements pour l'accessibilité même en terme d'apprentissage.

Dans un cas, dans une logique de « réparation » dans l'autre une logique d'ajustement, la situation scolaire doit être capable.

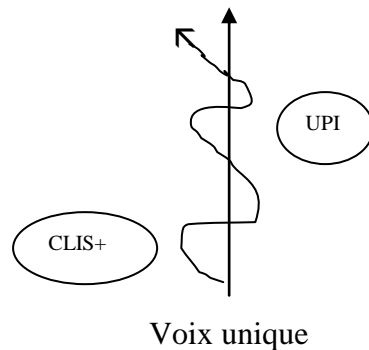
L'élève doit s'adapter pour être intégré.

3) Confrontation de l'élève à la norme scolaire → logique de mise à l'épreuve.

Finalemment ces processus Intégration et Inclusion sont identiques mais totalement contraires. En fait le regard, le postulat n'est pas le même.

La meilleure façon de ne pas discriminer est de mettre les élèves handicapés au départ dans l'école ordinaire.

On passe ainsi à une logique de filière, à une logique de parcours en référence à la voie unique.



Plus on s'éloigne, plus on adapte, plus il faut penser à s'en rapprocher.

→ Programmation adaptée de scolarisation.

Quand synthèse, se poser la question de savoir si l'élève peut aller vers l'établissement scolaire de référence.

Il existe des Unités d'enseignements dans les établissements spécialisés.

- Inscription active différente dans l'établissement fréquenté
- Inscription inactive égale dans l'établissement de référence.

Pas d'inscription active dans des établissements spécialisés.

L'établissement de référence est l'école la plus proche, mais en fait cette école est celle où il serait s'il n'était pas handicapé.

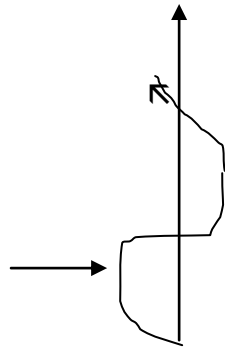
Tout élève devrait un temps en école ordinaire. Le texte dit quelques heures n'ont pas de sens.

Processus inclusif :

- 1) Lien avec une voie unique de référence.
- 2) Focalisation sur l'accessibilité de la situation scolaire, de la situation d'apprentissage. C'est le système qui s'adapte pour la scolariser.
- 3) Adaptation de la norme scolaire. (Décembre 2005 décret sur l'aménagement de passation des examens, circulaire 01/2007 → aménagement). Là se situe le problème de l'évaluation

Le régulateur du parcours
est le PPS

Moment pendant lequel
L'élève est dans
le milieu spécialisé



Moment d'accueil temporaire dans le cadre du parcours.

Avant on était dans une logique d'orientation.

A présent on est dans une logique d'accompagnement.

On passe d'une structure à un dispositif.

Dans une structure on y est inscrit.

Dans un dispositif : ensemble de moyens , le premier dispositif est le RASED.

UPI : l'élève est inscrit dans le collège à part entière (quasi identique au RASED mais pas pour le second degré)

CLIS : on pourrait dire voie ordinaire spécialisée, mais problème car c'est une structure et non pas encore un dispositif.

Quand l'élève est inscrit dans une structure il y a risque de ségrégation.

Ce qui est essentiel : c'est le développement de l'identité sociale, c'est le statut d'élève.

Un enfant est d'abord un élève, ensuite on regarde ce que l'on peut faire pour adapter le système à ses besoins.

ORNA (organisme national des ressources numériques adaptées)

Le HANDICAP

Origine du mot : hand in cap XVIIIe

Il y a le concept du mot.

L'idée du handicap : 3 moments

0 Pré-conceptuelle

1 CIH : classification internationale du handicap 1980

2 CIF : 2001, classification internationale du handicap et de la santé.

Origine du mot :

Anglais XVIIIe → jeu de hasard → tirer des jetons dans le chapeau.

Spécialisation dans le cadre des courses hippiques.

En français (1910 ;1920) il se spécialise dans le domaine médical.

En anglais il garde un sens très général.

Dans la période pré-conceptuelle, il n'y a pas de définition scientifique.

Les médecins aliénistes du XIXème siècle avaient définis les aliénés mentaux comme l'idée de manque de structure pour apprendre. On les disait incurables, à Bicêtre il y avait le Pavillon des incurables.

Les deux guerres mondiales ont produit des morts mais surtout beaucoup de blessés souvent invalides. Le concept d'invalidé de guerre vient se coller au concept de handicap.

Le mot handicap a un caractère fixiste (manque, constitutionnel, défaut, définitif, irréversible) ; donc cela entraîne des attitudes de protection, d'assistance.

1850 : Edouard Seguin (instituteur) .

Il écrit sur l'éducation des aliénés d'école. Il exerce à Bicêtre → 1^{ère} école.

Cela contredisait les idées des médecins. Il est parti aux USA où il exerça, en France demeure un caractère défectologique.

En 1976 Ph. Wood (médecin) pour l'OMS doit élaborer une classification du handicap.

C'est en 1980 que cette classification existe car la loi d'orientation de 1975 arrive avant même la réalisation d'une définition du mot handicap.

CDES : statuer pour définir le handicap sur le barème des anciens combattants. (Echelle, invalidités de guerre).

La question du handicap était inféodée au concept d'invalidité.

Pour Ph. Wood : le handicap n'est pas un état mais un processus. (Dimension dynamique et analytique)

↳ 3 aspects : Déficience
Incapacité
Désavantage

Définition de Wood :

Déficience	Incapacité	Désavantage
Perte de substance et / ou altération d'une ou plusieurs fonctions physiologiques	Ce qu'une personne peut ou ne peut pas faire. Les performances personnelles	Conséquences sociales des incapacités
Diagnostic	Observation objective ↳ Educabilité	Niveau social

Processus de handicap : Disablement

Déficience : Impairment

Incapacité : Disability

Désavantage : handicap.

On devrait parler de handicap lié à...

Il y a eu des critiques sur cette définition vers 1990.

La 1^{ère} critique porte sur le lexique.

Il y a des préfixes négatifs, ce qui intéresse c'est comment la personne fonctionne. Ce n'est pas un manque qui détermine un fonctionnement physiologique ou psychologique.

Comment aider un jeune à intégrer sa déficience.

Il faut l'aider à trouver sa médiation, pour qu'il puisse digérer son déficit et l'intégrer dans sa fonction.

→ Ce qui fait le handicap, c'est le manque de médiation.

Alors on change les mots :

Déficience



Structures
Anatomiques
Et fonctions
Organiques

Incapacité



Activité

Désavantage



Participation

La 2^{ème} critique porte sur la chaîne de causalité. Mais Wood est médecin, alors il réagit comme tel et voit le symptôme et à l'origine le problème de santé.

→ Or le handicap est la résultante des interactions entre la personne et l'environnement où elle est placée. Le handicap est plus une production sociale que comme due à un déficit.

On parle de situation handicapante dans laquelle se trouve la personne.

On va chercher à créer des solutions facilitantes.

D'où le but des UPI en LEP, car c'est un manque actuel de formation.

Les IMPRO fonctionnent surtout avec les CAT.

11/02/05 :

Définition du handicap : toutes limitations d'activités ou restrictions de participation d'une personne.

↳ D'abord tout ce qui se passe dans l'environnement.

Reconnaissance, si trouble ou déficience avérée, pour l'attribution d'allocation.

Il est question d'obstacles et non la déficience.

Le pédagogue va identifier, analyser, aider à dépasser les obstacles.

Les informations médicales sont secondaires par rapport à l'observation qui permettra de noter les obstacles.

BEP : il est constitué par l'obstacle rencontré dans les apprentissages, il a besoin d'aide, d'une médiation.

Les besoins éducatifs particuliers naissent des interactions entre la situation et l'élève, la base est l'observation.

L'apprentissage d'un élève.

L'enseignant : accompagne set élève, l'enseignant va avoir besoin de cartes (observations) + (les informations médicales).

Attention :

Le terme difficulté → l'élève rencontre des difficultés, il ne les porte pas.

Un élève en difficulté égal un élève qui rencontre des obstacles.
